



La Celle Saint-Cloud

**VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DÉCISION DE LA VICE-PRÉSIDENTE N° DEC 26-07
Activités estivales pour les familles de l'Espace André Joly
Centre de vie sociale

Je soussignée, Anne CHAPELET, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu les articles R123-21 à R123-24 du Code de l'action sociale et des familles, autorisant la délégation pour l'attribution des prestations gérées par le C.C.A.S.,

Vu la délibération n° DEL 26-03 du 21 mai 2026 du C.C.A.S. relative aux délégations de pouvoirs consenties par le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Vu le Règlement Intérieur approuvé par le Conseil d'Administration du C.C.A.S. le 21 mai 2026 (délibération n° DEL26-04) et notamment ses articles XVI et XVII relatifs aux délégations au titre des articles du Code de l'action sociale et des familles sus visés,

Vu la délibération n° DEL 25-15 du 5 juin 2025 du Conseil d'Administration du C.C.A.S. portant sur la tarification et les activités de l'Espace André Joly pour la saison 2025/2026,

Vu la décision n° DEC 26-05 portant sur les conditions d'organisation de la journée à la mer,

Considérant que le nouveau devis transmis par la compagnie de car prenant en compte l'augmentation du prix du carburant implique la modification des tarifs de la sortie,

Décide les conditions d'organisation et les tarifs de la journée à la mer organisée par l'Espace André Joly (EAJ) :

Pôle animation et prévention générale de l'EAJ :

Journée à la mer

Samedi 25 juillet 2026 — Houlgate (Calvados)

Départ 8h30 — Retour 20h30

Cette journée à la mer s'adresse aux cellois qui fréquentent les services ou activités de l'EAJ. Elle se déroulera le samedi 25 juillet 2026, la destination choisie est Houlgate, dans le Calvados. 61 places sont disponibles, encadrants non inclus.

S'il reste des places à la fin du mois de juin, elles seront proposées aux partenaires.

Cette sortie est encadrée par la Référente Famille/Agent de développement Clara CLORUS et la CESF Tiffany ROUCOLLE.

Le coût de la journée à la mer, hors frais d'encadrement est de 1081 € TTC (Cars de Versailles) + 50 € de frais de parking. Le coût de revient est de 1 131 € TTC /63 participants, soit 17.95 € par personne.

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 08 juin 2026 à 13h30.

Les tarifs applicables selon la délibération N° DEL 25-15 du 5 juin 2025 du Conseil d'Administration du C.C A.S. susvisée, sont les suivants :

Tranches de quotients	Taux d'effort	Tarif transport / personne (gratuit pour les moins de 2 ans)
QA	15%	2,69 €
QB	20%	3,59 €
QC	25%	4,49 €
QD	30%	5,39 €
QE	35%	6,28 €
QF	40%	7,18 €
QG	45%	8,08 €
QH	50%	8,98 €
QI	55%	9,87 €
QJ	60%	10,77 €
QK	70%	12,57 €
QL	80%	14,36 €
QM	90%	16,16 €
QN	100%	17,95 €

Le paiement s'effectue en une fois.

La présente décision fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra être contestée devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois de la dernière en date de ces deux formalités.

La Directrice du Centre Communal d'Action Sociale par intérim, le Comptable Public assignataire sont chargés de l'application de la présente décision.

Un compte-rendu synthétique des décisions prises est inscrit à l'ordre du jour de chaque Conseil d'Administration, conformément au Règlement Intérieur.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 4 juin 2026.

La Vice-Présidente du C.C.A.S.

Accusé de réception en Préfecture
078-267800480-20260605-DEC_26-07-AR
Date de transmission : 05/06/2026
Date de réception en Préfecture : 05/06/2016
Date de publication : 09/06/2026

Anne CHAPELET

